

# Règlement du programme de fidélité Jardiland

Le programme de fidélité Jardiland est développé par la société Jardi-Enseignes, société par actions simplifiées au capital de 1 272 930 euros, dont le siège social est situé au 76 Boulevard Pasteur, 75725 Paris Cedex 15, France, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°444 750 368.

Le programme de fidélité est valable dans les magasins Jardiland en France métropolitaine, participant au Programme de fidélité Jardiland. La liste des magasins Jardiland participant au programme de fidélité Jardiland est indiquée en annexe.

## 1. Objet de la carte fidélité Jardiland

Le programme de fidélité Jardiland, conformément aux conditions générales présentées ci-dessous, a pour objet de faire bénéficier aux titulaires :

- des points de fidélité permettant d'obtenir des bons d'achat fidélité,
- des offres promotionnelles,
- des avantages spécifiques lors d'évènements organisés par Jardiland,

La carte de fidélité Jardiland n'est en aucun cas un moyen de paiement.

## 2. Délivrance de la carte fidélité Jardiland

Le programme de fidélité Jardiland est accessible à toute personne majeure s'acquittant de la somme de 7 euros TTC correspondant aux frais de gestion du programme et remettant le bulletin d'inscription dûment rempli à l'hôtesse de caisse en magasin. Le bulletin d'inscription est disponible dans les magasins Jardiland participant au programme de fidélité Jardiland et est téléchargeable sur le site Internet à l'adresse suivante : [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com). Ces conditions satisfaites, le magasin Jardiland remettra au demandeur une carte de fidélité Jardiland avec 3 mini-cartes. Il ne pourra être délivré qu'une seule carte Jardiland par foyer (même adresse postale). Avec cette carte, Jardiland remettra à l'adhérent 3 cartes porte-clés (mini-cartes) afin de permettre aux membres d'un même foyer de cumuler des avantages fidélité Jardiland sur le même compte fidélité. La conversion des points de fidélité en bon d'achat fidélité est valable pour le foyer, les points cumulés sur les cartes des membres d'un même foyer s'additionnent dans le calcul des points ouvrant droit à l'établissement de bons d'achat fidélité.

## 3. Les avantages du « programme de fidélité Jardiland »

Durée de validité de la carte : La durée d'adhésion au programme de fidélité est de 2 ans.

Acquisition des points fidélité : Le titulaire de la carte de fidélité Jardiland doit présenter sa carte lors de chaque passage en caisse afin de créditer le nombre de points auquel son achat donne droit en fonction du barème en vigueur. Les montants des achats antérieurs à la date de création de la carte Jardiland ne seront pas pris en compte. Le cumul de points se fait automatiquement sur les achats effectués dans les magasins participant au programme de fidélité Jardiland. La règle d'obtention des points est : 1 point fidélité est crédité par tranche de 5 euros d'achats.

Tous les produits achetés permettent de cumuler des points à l'exclusion des produits suivants : le matériel à moteur, les chèques cadeaux,

Lors de la création de carte, 5 points sont offerts en guise de bienvenue dans le programme de fidélité Jardiland. Tout retour de marchandises ayant donné droit à des points fidélité lors de l'achat, entraînera le retrait du nombre de points correspondant à la valeur de la marchandise retournée.

Validité des Bons d'achat Fidélité : Les bons d'achat fidélité sont valables dans tous les magasins Jardiland participant au programme de fidélité dans la limite de validité indiquée sur le bon d'achat. Les bons d'achat fidélité ne peuvent être en aucun cas cédés, remboursés, échangés ou vendus.

Utilisation du Bon d'achats : le bon d'achat est utilisable en une seule fois sur tous les produits et services du magasin à l'exclusion des produits suivants : promotions en cours et seuil de vente à perte. Il n'est pas cumulable avec d'autres offres fidélité. Aucun rendu de monnaie ne sera possible.

Validité des points : Les points du titulaire de la carte restent valables dans la limite de la durée de validité de la carte.

Visualisation des points : Les points fidélité acquis sont crédités sur le compte personnel du titulaire de la carte. Les points fidélité sont convertibles en bons d'achat à valoir dans tous les magasins Jardiland participant au programme fidélité de Jardiland. Le titulaire de la carte de fidélité Jardiland peut, à tout moment, prendre connaissance de son solde de points fidélité :

- par simple demande à l'accueil de son magasin Jardiland ;
- par son accès personnel sur le site [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com).

Le bas du ticket de caisse indique les points fidélité acquis par les achats du jour ainsi que le cumul total des points à l'avant-veille de l'achat.

Les prix fidélité : L'adhérent peut bénéficier tous les mois de réductions tarifaires sur les produits signalés en magasin. Ces prix avantageux sont réservés uniquement aux titulaires de la carte Jardiland. Des affiches prix fidélité indiquent les produits en promotion dans l'ensemble des univers du magasin Jardiland.

Autres avantages fidélité : Les titulaires de la carte pourront bénéficier d'autres avantages fidélité de type invitation à des événements spécifiques, mis en place par Jardiland.

#### **4. Conversion des points fidélité Jardiland**

Les points fidélité Jardiland sont convertibles en bons d'achat fidélité. La règle de conversion des points en bon d'achat est la suivante :

30 points fidélité cumulés = 7€ de bon d'achat

60 points fidélité cumulés = 14€ de bon d'achat

90 points fidélité cumulés = 21€ de bon d'achat

Les bons d'achat seront envoyés par voie postale, à chaque adhérent.

Les points fidélité n'ont pas de valeur marchande ou patrimoniale et ne pourront en aucun cas être convertis en espèces. Toute vente ou échange de points fidélité est interdite. La société Jardi-Enseignes ne pourra être tenu responsable en cas d'erreur ou de retard dans la distribution des courriers provenant de la Poste, de perte ou de vol du

bon d'achat. Les bons d'achat devront être présentés en caisse au moment de l'achat des produits concernés par l'offre. Le compte de points du client sera débité automatiquement du nombre de points correspondant à la règle de conversion dès que l'une des tranches de points est atteinte et au moment de l'émission des bons d'achat.

## **5. Perte, vol ou détérioration de la carte fidélité Jardiland**

En cas de perte ou vol de la carte Jardiland, le titulaire de la carte devra prévenir dans les meilleurs délais par courrier adressé à Jardi-Enseignes, service Marketing Client, 76 Boulevard Pasteur, 75725 Paris Cedex 15 ou au magasin JARDILAND dans lequel la carte a été créée. La carte sera annulée et remplacée par une nouvelle, contre une participation de 1€, d'une durée de validité identique à la carte perdue ou volée. Le titulaire conservera tous les points précédemment acquis et autres avantages. Entre le moment où la carte a été perdue ou volée et le moment où la déclaration de perte ou de vol est effectuée à l'accueil du magasin, Jardiland est déchargée de toute responsabilité.

## **6. Utilisation frauduleuse de la carte**

Tout manquement aux présentes conditions générales d'adhésion, toute utilisation frauduleuse par le titulaire de la carte ou tout tiers agissant pour le compte du titulaire de la carte entraînera de plein droit le retrait de la carte.

Les points fidélité acquis en violation des présentes conditions générales ou par une utilisation abusive ou frauduleuse de la carte seront annulés sans compensation d'aucune sorte.

## **7. Changement d'adresse**

Tout changement d'adresse ou de nom devra être signalé :

- par simple présentation à l'accueil du magasin Jardiland le plus proche ;
- par son accès personnel sur le site [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com) ;
- par courrier adressé à Jardi-Enseignes, service Marketing Client, 76 Boulevard Pasteur, 75725 Paris Cedex 15.

Le client garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera le seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète.

## **8. Modifications ou arrêt du programme de fidélité Jardiland**

Jardi-Enseignes se réserve le droit de modifier ou de supprimer son programme de fidélité à tout moment, sous réserve d'en informer par courrier et/ou par affichage en magasin, les adhérents. La suppression ou la modification du programme de fidélité Jardiland ne saurait justifier d'aucune manière pour l'adhérent d'une contrepartie particulière ni d'allocation de dommages et intérêts.

## **9. Informatique et libertés**

En souscrivant au programme de fidélité Jardiland, l'adhérent consent à l'utilisation des données personnelles qui le concernent par la société Jardi-Enseignes. Les données personnelles qui sont collectées sont obligatoires et nécessaires pour bénéficier des avantages du programme de fidélité Jardiland, et permettent à Jardi-Enseignes de mieux connaître l'adhérent pour mieux lui adresser des informations et des offres ciblées en fonction de ses achats, de ses centres d'intérêt et de ses attentes.

En vertu de la Loi informatique et libertés n°78-017 du 6 janvier 1978, le client est informé que les informations recueillies au bulletin d'adhésion sont nécessaires au traitement et à la délivrance de la carte de fidélité Jardiland. Jardiland a procédé à la déclaration de son fichier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Les données personnelles collectées dans le cadre du présent programme de fidélité font l'objet de traitements informatiques, et ce dans le cadre du respect du cadre légal en vigueur. Le client est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les renseignements le concernant, détenus par la société Jardiland SAS et qui font l'objet d'un traitement informatique. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé :

- par simple présentation à l'accueil du magasin Jardiland le plus proche ;
- par son accès personnel sur le site [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com) ;
- par courrier adressé au service Marketing Client, 76 Boulevard Pasteur, 75725 Paris Cedex 15.

Les conditions générales du programme fidélité de Jardiland peuvent être obtenues, sur simple demande, à l'accueil des magasins Jardiland participant au programme fidélité Jardiland ou sur le site Internet [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com).

## **10. Annexe**

**(liste des magasins Jardiland participant au programme de fidélité)**

AGEN	CHALONS
ALBI-LESCURE D'ALBIGEOIS	CHANCELADE
ALES	CHARTRES
ANGERS-BEAUCOUZE	CHATEAUDUN
ANGOULEME-CHAMPNIERS	CHATEAUROUX-LE POINCONNET
ANGOULEME-SOYAUX	CHATELLERAULT
ANSE	CHERBOURG-LA GLACERIE
ARCACHON-LA TESTE DE BUCH	CHOLET
ARTIGUES	CLERMONT-FERRAND
AUDRUICQ	CORBEIL
AVIGNON	DAMMARIE LES LYS
BESANCON	DIJON
BEZIERS	DUNKERQUE
BIARRITZ-BIDART	ETAMPES
CHÂTEAU THIERRY-BLEMES	EVREUX
BLOIS-LA CHAUSSEE ST VICTOR	FORBACH
BONNEUIL	GAP
BORDEAUX-LE BOUSCAT	GROSLAY
BORDEAUX-MERIGNAC	GUERET
BOURG EN BRESSE VIRIAT	HENIN BEAUMONT
BOURGES-ST. GERMAIN DU PUY	JOUE LES TOURS
BREST	LA QUEUE EN BRIE
BRIVE	LA ROCHE SUR YON
CAEN-EPRON	LA ROCHELLE
CALAIS	LANESTER
CAP MALO	LAON
CARCASSONNE	LAVAL-ST. BERTHEVIN
CHALON SUR SAONE	LE MANS-LA CHAPELLE ST ANDAINE

AGEN-LE PASSAGE  
CLERMONT-FERRAND/LEMDES  
LIEUSAIN  
LIMOGES  
MARCQ EN BAROEUL  
MAUREPAS  
MEAUX-MAREUIL LES MEAUX  
METZ BORN  
METZ-JOUY AUX ARCHES  
MIGNE AUXANCES  
MONTAUBAN NORD  
MONTAUBAN SUD  
MONTCEAU LES MINES  
MONTELMAR  
MONTLUCON DOMERAT  
MONTPELLIER/LATTES  
MOULINS/YZEURE  
NANCY-ESSEY LES NANCY  
NANTES-BOUGUENAI  
NANTES-BASSE-GOULAIN  
NEVERS  
NIMES  
NIORT  
ORLEANS  
ORNEX  
ORVAULT  
OSNY  
PALAISEAU  
PAU  
PERIGUEUX-TRELISSAC  
PERPIGNAN  
POITIERS  
REIMS-THILLOIS  
REIMS-CORMONTREUIL

RENNES-CESSON SEVIGNE  
ROUEN-BOIS GUILLAUME  
ROUEN-FRANQUEVILLE  
ROUEN-PETIT QUEVILLY  
LE MANS-RUAUDIN  
SAINT MALO  
SAINTES  
ORLEANS-SARAN  
SAUMUR-DISTRE  
SOISSONS  
ST OMER-LONGUENESSE  
ST-PRIEST-EN-JAREZ  
TARBES  
THONVILLE  
TOULOUSE-MONTAUDRAN  
TOULOUSE-PORTET  
TOURS  
TREGUEUX-ST BRIEUC  
TRIGNAC-ST NAZAIRE  
TROYES-ST. PARRES T.  
VALENCIENNES  
VANNES  
VENDOME-NAVEIL  
VERNOUILLET  
VICHY-CHARMEIL  
BLOIS-VILLEBAROU  
BORDEAUX-VILLENAVE D'ORNON  
LA FLECHE  
NANCY-LAXOU  
LIMOGES SUD  
MOUROUX  
LYON – VAUX EN VELIN

## **Règlement de la Carte Crocket'**

Le programme de fidélité Carte Crocket' est développé par le société Jardi-Enseignes, société pas actions simplifiées au capital de 1 272 930 euros, dont le siège social est situé au 76 Boulevard Pasteur 75015 Paris, France, enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés de Paris sous le n°444 750 368.

Conditions d'obtention et d'attribution :

La société JARDI-ENSEIGNES S.A.S. propose un programme de fidélité dénommé CARTE CROKET' en service dans l'ensemble des jardinerie Jardiland métropolitaines. Ce programme de fidélisation est accessible à toute personne majeure en faisant expressément la demande auprès de nos conseillers vendeurs Animalerie ou de nos hôtesse d'accueil. Toute personne désirant adhérer au programme de fidélisation CARTE CROKET' accepte au préalable la communication d'informations nécessaires au bon fonctionnement du programme. Dans un souci de respect des libertés individuelles, toute personne désirant adhérer au programme CARTE CROKET' peut refuser de communiquer certaines informations. Dans ce cas, la société JARDI-ENSEIGNES S.A.S. décline toute responsabilité quant à l'administration optimale du dossier concerné.

Ces conditions satisfaites, la jardinerie JARDILAND concernée remettra au demandeur une CARTE CROKET' personnelle. En cas de perte ou vol de la carte, les bénéfices acquis précédemment ne seront pas transférés sur la nouvelle carte.

La jardinerie JARDILAND se réserve le droit d'arrêter à tout moment une carte s'il était prouvé que celle-ci fait ou a fait l'objet d'une utilisation non conforme aux principes édictés dans le présent règlement. La société JARDI-ENSEIGNES S.A.S. se réserve le droit de modifier en cas de force majeure tout ou partie de ses offres. Elle en informera au plus tôt ses clients par voie de communiqué affiché visiblement dans les jardinerie JARDILAND participant à ce programme. Le présent règlement est affiché visiblement en consultation dans les jardinerie JARDILAND participant au programme de fidélisation. Une copie en sera remise au client qui en fait la demande. Ce règlement est également consultable sur notre site internet [www.jardiland.fr](http://www.jardiland.fr) ; Toute personne participant au programme de fidélisation CARTE CROKET' de la société JARDI-ENSEIGNES S.A.S. reconnaît se conformer au présent règlement.

Fonctionnement de la carte CROKET' :

Cette carte gratuite, sans obligation d'achat, accessible sur simple demande, est valable pour une période de 1 an à compter du premier achat, dans le magasin qui l'a délivrée. Votre nouvelle CARTE CROKET' est nominative et valable uniquement pour des sacs d'aliments secs pour chien ou pour chat en fonction de votre 1er achat. À chaque achat d'un sac d'aliments secs pour chien ou chat, une case de votre CARTE CROKET' sera tamponnée à la caisse du magasin où a été créée la carte, si la référence du sac acheté est identique à celle du 1er achat (1 sac = 1 tampon). Si vous avez plusieurs compagnons, vous devez remplir une CARTE CROKET' par référence de croquettes. L'offre est valable sur toutes les marques présentes dans la jardinerie où la carte a été créée et applicable sur les sacs d'aliments secs suivants : Pour chiens : sacs de 13,5 Kg et plus ou sacs de 12 Kg pour les chiens de race ou sacs de 7,5 Kg et plus pour les races de petites tailles. Pour chats : sacs de 3 Kg et plus. Un 10ème sac d'aliments secs, identique au 1er sac acheté, vous sera offert par votre magasin JARDILAND où a

été créée la carte sur remise de la carte devant comporter 9 tampons et qui sera conservée par votre magasin. Aucune case ne sera tamponnée ultérieurement en cas d'oubli de la CARTE CROKET' par le client.

Droits d'accès, de modification, de rectification :

Les informations inscrites sur votre carte pourront faire l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la CARTE CROKET'. Le destinataire des données est la société JARDI-ENSEIGNES S.A.S.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à JARDI-ENSEIGNES S.A.S., CARTE CROKET', 76 Boulevard Pasteur, 75725 Paris Cedex 15.